



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 24 janvier 2018 à 19 h 30

COMPTE-RENDU SUCCINCT

APPEL : tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Tuisat à Monsieur Bouleau,
Monsieur Pelloille à Monsieur Dahmani,
Madame Bremond à Monsieur Cammal,

Absent excusé :

Monsieur Damon

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 h30.

Secrétaire de séance : Madame Chevallier

00 - Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil approuve à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la présente séance la présentation du rapport d'activité du CESEL, Conseil économique, social et environnemental local.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport d'activité du CESEL.

01 – Election de représentants supplémentaires au conseil de la Communauté des Communes Giennoises

Rapporteur : M. Christian BOULEAU, Maire

Par courrier du 20 décembre 2017, Monsieur Cornée a fait connaître sa décision de démissionner de son seul mandat de conseiller communautaire.

Par courrier reçu le 9 janvier 2018, Monsieur Damon a fait connaître sa décision de démissionner de son seul mandat de conseiller communautaire.

En application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au 9 janvier 2018, les 17 représentants de Gien au conseil communautaire sont donc : Monsieur Bouleau, Madame Quaix, Monsieur Cammal, Madame E Silva, Monsieur Tindillère, Madame de Metz, Monsieur Laurent, Madame Cadier, Monsieur Fagart, Madame Flandry, Monsieur Tuisat, Madame Constantin, Madame Pereira, Monsieur Colpin, Monsieur Ravoyard, Madame Pedro et Monsieur Hidas.

Par ailleurs, pour faire suite aux délibérations concordantes des Communes de la Communauté, un arrêté préfectoral est intervenu le 19 décembre 2017 portant recomposition du conseil communautaire de la Communauté des Communes Giennoises. La Commune de Gien dispose désormais de 20 représentants parmi les 41 sièges que compte le Conseil communautaire.

Les listes sont affichées :

Mme de Crémiers a proposé la liste (1) suivante :

Madame de Crémiers

Monsieur Galochet

Monsieur Bouleau a proposé la liste (2) suivante :

Madame Bourdin

Monsieur Greuin

Madame Charentus

Le Conseil municipal procède aux opérations de vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Madame DAMION Christiane et Monsieur DELIEF Christian, doyens de l'assemblée décomptent ainsi les suffrages : 32 bulletins, dont un blanc, deux voix à la liste Madame de Crémiers et Monsieur Galochet et 29 voix à la liste Madame Bourdin, Monsieur Greuin et Madame Charentus.

Nombre de conseillers municipaux	33		
nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote	0		
nombre de votants	32		
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0		
nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1		
suffrages exprimés	31		
quotient électoral	15,50		
prime majoritaire		obtient le délégué communautaire supplémentaire	
voix liste 1	2	la moitié des sièges à pourvoir arrondi inférieur car moins de 4 sièges	
voix liste 2	29	1	
Attribution des sièges restants au quotient		nombre de délégué communautaire supplémentaire	
liste 1	0,13	0	
liste 2	1,87	1	
Attribution du siège restant à la plus forte moyenne		nombre de délégué communautaire supplémentaire	
liste 1	2,00	0	
liste 2	14,50	1	

Monsieur Bouleau déclare en conséquence : Madame Bourdin, Monsieur Greuin et Madame Charentus élus pour représenter le Conseil municipal de Gien au Conseil communautaire de la Communauté des Communes Giennoises.

02 – Présentation et débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PLUi

Rapporteur : M. Christian BOULEAU, Maire

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Giennoises.

03 – Groupement de commandes : entretien des espaces verts

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Il a été décidé de lancer une consultation en groupement de commandes avec la Communauté des Giennoises qui aura pour objet : Entretien des espaces publics de divers secteurs et sites de la Communauté des Communes Giennoises et de la Ville de Gien.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention relative au groupement,
- **ACCEPTE** que la Communauté des Communes Giennoises soit le coordonnateur du groupement de commandes mentionné ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document relatif à ce groupement de commandes.

04 – Gratuité du stationnement au parking Jean Jaurès

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

Les travaux du projet Cœur de ville de Gien provoquent des perturbations dans le trafic et limitent les possibilités de stationnement dans le centre-ville.

Cette situation est dommageable pour les riverains et les activités en centre-ville, il conviendrait de trouver une solution de substitution.

Il est proposé d'étendre la gratuité 24h/24, 7j/7 (accordée aux véhicules de service, commerçants de la zone bleue à raison de 2 par commerce) à l'ensemble des utilisateurs pour la durée des travaux « Cœur de ville » sur la place Jean Jaurès à Gien.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCORDE**, à compter du 1^{er} février 2018, la gratuité du parking couvert Jean Jaurès pendant les travaux « Cœur de ville » sur la place Jean Jaurès pour l'ensemble des usagers du parking.

Information au Conseil des décisions prises par le Maire en vertu du pouvoir donné par le Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire est tenu de rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil :

- **entre le 12 et 19 décembre 2017** : 5 ventes ou renouvellements de concession.
- **entre le 3 et 8 janvier 2018** : 5 ventes ou renouvellements de concession.
- **le 3 janvier 2018** : décision portant modification d'une régie de recettes et d'avances pour le service municipal de stationnement payant.

Présentation du tableau récapitulatif des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

Tableau récapitulatif des consultations lancées par le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 Les marchés de fournitures et services sont passés en procédure adaptée jusqu'à 221 000 € H.T et les marchés de travaux jusqu'à 5 548 000 € HT	
Date	Objet de la consultation
16/01/2018	Démolition et aménagements extérieurs, bâtiment 22 rue des Champs de la Ville <u>Lot 1</u> : désamiantage, démolition, ravalement <u>Lot 2</u> : aménagements extérieurs

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H52.

Fait à Gien, le 26 janvier 2018.

Christian BOULEAU
Maire de Gien,
Conseiller régional, Centre-Val de Loire,
Président de la Communauté des Communes Giennoises

Certifié affiché le : 31/01/18

